



Chantraine, le 06 Novembre 2020

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
BARBAUX Marc			X	Brigitte GILLE
GILLE Brigitte	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
HINGRAY Sandrine	X			
AUBERT Michel	X			
OHNIMUS Martine			X	Brigitte GILLE
RICHARD Max	X			Ne prend pas part au vote de la délibération n°2
BOUDOT Agnès	X			
CHAPON Jacques	X			
MULOT Marie-Laure	X			
HUMBLLOT Gérard	X			
VIGUIER Anne	X			
GIRARDIN Anne-Marie	X			
DORGET Patrick	X			
BAUR Sébastien	X			
MALBRANQUE Vincent			X	Audrey HUSSON
ROBERT Mickaël	X			
MATHIOT Carole	X			
COLIN Elise	X			
GOTTMANN Charlotte	X			
CLAUDEL Clément	X			

Réuni sous la présidence de Madame Brigitte GILLE, Première Adjointe,

Madame GILLE ayant proposé de débiter la séance par une minute de silence en mémoire des victimes des récents attentats et de la COVID,

Madame Charlotte GOTTMANN ayant été désignée secrétaire de séance,

Madame GILLE ayant proposé de supprimer un point à l'ordre du jour initial, à savoir :

- décision modificative n° 3 (Budget communal)

et d'en ajouter deux, à savoir :

- renouvellement des membres du comité de suivi et de pilotage de la ZAC du Parc de l'Arsenal,
- désignation d'un délégué à l'« Atelier Image Plus »,

**Les conseillers municipaux ayant approuvé ces modifications apportées à l'ordre du jour,**

**Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020,**

**Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :**

- **A approuvé**, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au budget communal.

*Madame HUSSON a donné les explications et précisions suivantes :*

*Il est nécessaire d'anticiper l'intégration des résultats du budget eau (soit -174 000 euros en fonctionnement et + 276 000 euros en investissement) et de couvrir une partie de quelques achats et travaux, à savoir :*

*- en dépenses de fonctionnement, sont ajoutés 174 000 euros dus à la CAE, au titre du résultat eau, et pour équilibrer, les dépenses sont diminuées via le virement de crédit de la section de fonctionnement à la section d'investissement -174 000 euros en dépenses de fonctionnement et - 174 000 euros en recettes d'investissement (ces montants devant rester identiques).*

*- en investissement, sont ajoutés 276 000 euros (résultat d'investissement de la CAE redonné par celle-ci). Les 102 000 euros (276 000 - 174 000), résultat du transfert du budget eau, vont être utilisés de la manière suivante :*

*- dépenses d'investissement : 2 100 euros de plus en « matériel administratif » (programme 188) pour payer le développement d'un module du logiciel cantine ;*

*- dépenses d'investissement : 400 euros de plus en « équipement Maison Grandemange » (programme 212) - devis supplémentaire Propartner ;*

*- dépenses d'investissement : 2 800 euros de plus en « aménagements bâtiments communaux » (programme 213) pour payer le sol des nouveaux bureaux de la mairie et la porte de l'agence postale communale ;*

*- dépenses d'investissement : 56 000 euros de plus en « réfection voirie ». La commune avait un programme de voirie très important à mener qui n'avait pu être inscrit au budget faute d'argent. Evidemment, ces travaux ne pourront être menés cette année mais la municipalité les "provisionne" ;*

*- dépenses d'investissement : 15,50 euros en plus en titres de participation. Le conseil municipal a décidé l'adhésion à la XPL (X démat) et le fait d'adhérer nécessite l'achat d'une part, d'où le règlement de 15,50 €.*

*- dépenses d'investissement : 40 684,50 euros de dépenses imprévues.*

- **A approuvé**, par 21 voix « Pour », 1 abstention (M. BOXBERGER) et 1 refus de prendre part au vote (M. RICHARD), la participation de la commune à la partie officielle de la cérémonie d'obsèques de Monsieur François DIOT, ancien Maire.
- **A autorisé**, à l'unanimité, les modifications proposées au tableau des effectifs du personnel communal : fermeture d'un poste d'Adjoint Technique territorial et ouverture d'un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ».

*Monsieur RICHARD demande que le terme « élément » soit remplacé par celui d'« agent » dans le corps du projet de délibération.*

- **A décidé**, à l'unanimité, la création de 2 postes d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- **A décidé**, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents saisonniers, agents non titulaires de droit public ou de droit privé pour des besoins spécifiques (accroissement d'activité ou remplacement d'un agent titulaire) et ce, pour la durée de son mandat.

*Monsieur BOXBERGER a expliqué qu'à l'heure actuelle, en cette période de crise sanitaire, cette délibération est très utile. Il est, en effet, nécessaire de pouvoir embaucher du personnel en urgence et ce, pour des contrats de courtes durées, afin de répondre aux exigences du protocole sanitaire en vigueur.*

*Monsieur RICHARD a interrogé Madame HUSSON et Monsieur NOIRTIN afin de savoir si l'impact de la COVID est quantifiable avec la comptabilité analytique.*

*Madame HUSSON lui a répondu que tout est chiffrable. C'est d'ailleurs en cours d'analyse tant au niveau des produits, masques, que du temps passé par les agents.*

*Monsieur BOXBERGER a estimé que la COVID a engendré des activités supplémentaires correspondant à un temps plein (35h).*

- **A décidé**, à l'unanimité, de mettre en place un service civique à compter du 1er janvier 2021, d'autoriser Monsieur le Maire, d'une part, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et, d'autre part, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

*Monsieur BOXBERGER a précisé que le service civique a pour but de donner une expérience à un jeune âgé de 16 à 25 ans et de lui permettre d'accomplir une mission d'intérêt général. La personne retenue aura en charge les enfants en difficultés, l'aide à l'animation et l'organisation de formations en informatique à destination des Seniors.*

- **A autorisé**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon manifeste, à savoir les parcelles : AI 218, AI 219 et AI 220.

*Monsieur HUMBLLOT a demandé à qui incombera les frais de démolition.*

*Monsieur VALDENNAIRE a répondu qu'une rencontre a eu lieu avec des bailleurs sociaux. Ces derniers seraient très intéressés par l'acquisition des parcelles en l'état.*

- **A désigné**, à l'unanimité, les représentants devant siéger au sein du comité de suivi et de pilotage de la ZAC du Parc de l'Arsenal :
  - **Marc BARBAUX**
  - **Brigitte GILLE**
  - **Jean-Pascal VALDENNAIRE**
  - **Michel AUBERT**
  - **Jean-Daniel BOXBERGER**
  - **Martine OHNIMUS**
  - **Elise COLIN**
  - **Max RICHARD**
  - **Jacques CHAPON**
  - **Gérard HUMBLLOT**
  - **Marcel COURRIER.**
- **A élu** Madame Sandrine HINGRAY comme représentante de la commune à l'« Atelier Image Plus ».

### **Informations diverses :**

- *Monsieur VALDENNAIRE a donné les informations suivantes :*
  - *Le conseil municipal aura à délibérer au prochain conseil municipal sur le transfert éventuel des pouvoirs de police du Maire en matière d'assainissement et d'urbanisme. Il semble évident que les pouvoirs de police en matière d'assainissement soient transférés à la CAE, la commune n'étant plus compétente dans le domaine.*

*Il est par contre nécessaire que la commune garde une certaine autonomie en matière d'urbanisme, car compétente dans ce domaine. Il sera donc judicieux de ne pas transférer ce pouvoir de police du Maire à la CAE.*

- *A informé recevoir de nombreux comptes rendus de commissions de la CAE et souhaité savoir si l'ensemble des élus souhaite en être destinataire.*

*Monsieur DORGET a alors rappelé qu'il avait été proposé de faire un accès partagé aux élus sur le site de la mairie afin d'avoir la possibilité de lire l'ensemble de ces documents.*

*Monsieur VALDENNAIRE se rapprochera du prestataire afin de chiffrer le développement d'un tel module sur le site de la mairie.*

*Monsieur RICHARD a jugé bon de transmettre à l'ensemble des élus les comptes rendus des travaux des diverses commissions et estimé qu'un simple transfert des fichiers par mail serait suffisant.*

- *A informé de l'avancée du dossier de bassin d'eau vive porté par la CAE. Cette opération de 5 700 000 € sera financée à hauteur de 2 200 000 € par la CAE. Les travaux devraient débiter en avril 2021. Ce projet bénéficierait au club de canoé (1<sup>er</sup> club français), au SDIS (terrain d'entraînement national), aux activités périscolaires et à la population.*
- *Madame Brigitte GILLE a informé de la tenue d'une séance du CCAS le 12 novembre 2020.*
- *Monsieur CHAPON a fait part de sa participation à une commission sur le développement durable à la CAE le 29 septembre et à une conférence organisée par l'ADEME le 8 octobre.*
- *Monsieur HUMBLOT a informé qu'une visioconférence est organisée par la CAE le 9 novembre à propos de la mobilité et plus particulièrement de la sécurité des cyclistes. Un reportage photo a été réalisé avec Monsieur AUBERT pour relever les points dangereux rencontrés lors de la circulation en vélo sur la commune de CHANTRAINE.*
- *Monsieur BOXBERGER a informé qu'une réunion de la commission scolaire est programmée le 24 novembre prochain.*

*La séance est levée à 20h00.*

**Fait à Chantraine, le 6 novembre 2020**



**Pour le Maire empêché  
La première Adjointe,**

**Brigitte GILLE**